

Suppression du numerus clausus et de la PACES : des propositions attendues pour fin novembre



Agnès Buzyn et la ministre de l'Enseignement Supérieur, Frédérique Vidal, ont récemment installé un groupe de travail, piloté par le Pr Jean-Paul Saint-André.

Ce groupe de travail devra - d'ici la fin novembre - proposer des pistes permettant de traduire l'engagement du Président de la République, exprimé dans le cadre de la stratégie « Ma santé 2022 », visant à supprimer le numerus clausus dans les filières de médecine, pharmacie, maïeutique et odontologie, ainsi que le concours d'accès en fin de première année. L'objectif est de proposer « *un scénario opérationnel, permettant une mise en œuvre de ces réformes majeures pour l'année universitaire 2019-2020* ». Dans un communiqué commun, les deux ministres expliquent que cette concertation s'inscrit « *sous le signe d'un double engagement* », à savoir « *la mise en place d'un cadre national garantissant l'équité de traitement de tous sur le territoire* » et « *la garantie d'une place importante donnée à l'autonomie de chaque établissement pour qu'il inclue l'admission dans les études de santé dans le cadre général de son offre de formation, y compris pour les établissements qui ne proposent pas en leur sein de formation en santé* ». Outre le Pr Jean-Paul Saint-André, le groupe de travail comprend 22 autres membres représentant les présidents d'université, les doyens des facultés concernées, les étudiants, la DGOS et la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP).